

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2017 A 19 HEURES</b></p>
---

SOMMAIRE :

- 1) – PROJET PSIG GENDARMERIE DE CONTY ;
- 2) – ETUDE COMPLEMENTAIRE EVIA AMENAGEMENT SECURITAIRE ET PARKING RUE GUY DE SEGONZAC ;
- 3) – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE;
- 4) – POINT SUR LES TRAVAUX ;
- 5) – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 6) – QUESTIONS DIVERSES ;

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme BALIN Jeannine, Mme PETIGNY Valérie, M. CHARLET Jean-Luc, Mme VILAIN Catherine, M. LACHEREZ Guy, Mme ALIX Huguette, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMANT Jérôme.

Etaient absents excusés : Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, Mme BOHIN Camille, Mme TRAULE Elisabeth, M. DUBOIS Luc, M. GADOUX Alain-Xavier et M. MASSAU Thierry.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : « éclairage public rue de la Gare ». La proposition est acceptée à l'unanimité.

Suite à la séance du 6 Juillet 2017, M. LACHEREZ Guy s'étonne de l'intervention de Mme RAMET Nathalie, DGS, non élue. M. le Maire précise qu'elle avait été autorisée à prendre la parole, afin de répondre aux interrogations relatives au fonctionnement des services administratifs.

M. LACHEREZ Guy s'étonne du nombre d'arrêts pour maladie des agents ces dernières d'années alors que l'absentéisme était pratiquement nul il y a encore quelques temps. De plus, il rappelle que certaines compétences ont été transférées à la structure intercommunale libérant ainsi du temps aux agents. M. le Maire rappelle que les agents absents le sont pour des raisons médicales justifiées. De plus il rassure M. LACHEREZ Guy sur le fait qu'il ne soit pas responsable de ces absences.

M. LACHEREZ Guy demande également que l'on évite de coller des informations sur la porte d'entrée de la Mairie. Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a suggéré l'installation d'un petit panneau d'affichage.

En l'absence d'autres questions, le procès-verbal du 6 Juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

### **I – PROJET PSIG GENDARMERIE DE CONTY :**

Lors de la séance du 6 juillet 2017, le chef d'escadron LETELLIER de Montdidier était venu présenter au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Brigades de Poix-de-Picardie. D'ici aout 2018, le casernement de Conty doit accueillir le PSIG (unité d'intervention de premier niveau) composé de 12

effectifs contre 7 actuellement. Les permanences administratives sur Conty (soit 12 heures par semaine) seront maintenues.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis consultatif sur ce projet d'organisation.

L'assemblée craint la disparition à terme des permanences de proximité et regrette déjà que les plaignants qui souhaitent déposer une plainte (les jours d'ouverture de Conty) soient déjà actuellement redirigés vers Poix-de-Picardie. Ceci ne respecte pas l'obligation légale d'accepter de prendre toute plainte ou main courante.

M. GOUDEMANT Jérôme fait remarquer que de nombreux contrôles sont mis en place ces dernières semaines sur Conty. M. le Maire rappelle qu'en aucun cas ces interventions ne sont commanditées par les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre ce projet d'organisation sur Conty (vote contre de M. LACHEREZ Guy et absentions de M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme BALIN Jeannine, Mme PETIGNY Valérie, M. CHARLET Jean-Luc, Mme VILAIN Catherine, Mme ALIX Huguette, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMANT Jérôme.

## **II – ETUDE COMPLEMENTAIRE EVIA POUR AMENAGEMENT SECURITAIRE ET PARKING RUE GUY DE SEGONZAC :**

M. le Maire présente à l'assemblée l'étude complémentaire réalisée par EVIA dans le cadre de l'aménagement sécuritaire et le parking rue Guy de Ségonzac, pour un montant de 10 130 euros H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis et autorise le Maire à prévoir des crédits correspondants :

- |                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| - Article 2315 (opération 13) : | - 12 156 €uros |
| - Article 2031 (opération 13) : | +12 156 €uros  |

## **III – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE :**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone rue de la Gare, il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public.

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 6 points lumineux rue de la Gare.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce projet d'un montant de 27 515 €uros TTC. Il sera établi une convention de maîtrise d'ouvrage des travaux entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune de CONTY, suivant le plan de financement suivant :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : | 10 183 €uros |
| - Contribution communale :   | 17 332 €uros |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ;

- D'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 17 332 Euros.

Il conviendra de définir ensemble l'emplacement des points lumineux afin de répartir la luminosité et éviter de positionner les poteaux devant les vitrines existantes.

M. LACHEREZ Guy signale que certains poteaux existants côté rivière sont trop proches des arbres.

#### **IV – QUESTIONS D'ACTUALITE :**

##### **- CHOIX D'UN NOM DE RUE :**

M. le Maire demande à l'assemblée s'il est opportun d'attribuer un nom de rue à la zone rue de la Gare et transmet aux conseillers les propositions qu'il a reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le nom « rue de la Gare ». En effet des adresses ont déjà été attribuées pour ce site et les modifications compliqueraient les choses pour les occupants.

##### **- INTEGRATION DES COMMUNES D'ALLERY, FOURDRINOY, LE MESGE ET SAISSEVAL AU SEIN DE LA CC2SO :**

M. le Maire informe l'assemblée que les communes d'ALLERY, FOURDRINOY, LE MESGE et SAISSEVAL ont fait connaître leurs intentions d'intégrer la CC2SO compte-tenu des similitudes de territoire.

Pour la Commune d'ALLERY, la Communauté d'Agglomération Baie de Somme a délibéré favorablement pour son départ qui lie des liens étroits en termes d'infrastructures avec la Commune d'AIRAINES.

La C.C.2.S.O., par délibération du 11 mai 2017 s'est prononcé favorablement à l'intégration de ces communes. Il appartient désormais aux conseils municipaux de se prononcer à la majorité des 2/3 pour ces intégrations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des Communes d'ALLERY, FOURDRINOY, LE MESGE et SAISSEVAL au sein de la C.C.2.S.O.

##### **- TRANSFERT COMPETENCE CULTURELLE :**

M. le Maire rappelle que la C.C.2.S.O. assure la compétence culturelle et qu'à ce titre la bibliothèque médiathèque de Conty sera transférée à cette structure intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous réserve de la délibération favorable du Conseil Communautaire lors de la prochaine assemblée.

Les autres points de lecture du territoire contynois devront répondre aux minimas (concernant les locaux, les heures d'ouverture, l'informatisation et la formation des bénévoles) afin d'intégrer le réseau communautaire.

A la demande de M. CHARLET Jean-Luc, M. le Maire précise que l'accès gratuit à la bibliothèque sera maintenu et que les agents titulaires de la fonction publique conserveront leur situation statutaire. Le

plus grand changement pour ce service et ses agents sera l'anticipation de la programmation culturelle annuelle et financière.

M. LACHEREZ Guy s'inquiète de la perte de la propriété des locaux entièrement financés par la Commune sur ses fonds propres et demande qu'une clause de restitution soit prévue en cas de fermeture des services de bibliothèque médiathèque.

De plus, M. LACHEREZ Guy demande si l'accueil des enfants des écoles sera maintenu, car il a l'impression que l'on tire vers le bas les services publics existants. M. le Maire le rassure, cet accueil perdurera.

A la question de M. LACHEREZ Guy, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse précise que la distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 a eu lieu dans toutes les écoles en Juin dernier par les délégués de la Commission Scolaire de la C.C.2.S.O..

- **ENCAISSEMENT CHEQUE – VENTE MASTER :**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 500 Euros correspondant à la vente pour pièces du master hors d'usage des services techniques.

- **PROJET RESIDENCE LES PRES VERTS :**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de résidence de 40 parcelles de B.D.L. Promotion sur une parcelle située à l'extrémité de la rue Caroline Follet.

Le Conseil Départemental étudie actuellement la proposition d'aménagement en entrée de Commune afin d'assurer un maximum de sécurité.

M. LACHEREZ Guy précise que le haricot actuel permet aux usagers et notamment aux bus de faire demi-tour en toute sécurité. Il demande également l'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la rivière permettant de relier cette zone aux étangs communaux.

M. CHARLET Jean-Luc souhaite savoir si la capacité de la station d'épuration permettra d'accueillir un tel projet. L'étude de déconnexion réalisée actuellement par le cabinet EVIA nous apportera toutes les réponses nécessaires. Le rendu de cette étude est prévu en novembre.

- **DELEGUES AUPRES DU S.I.E.A.P. DE LOEUJILLY :**

M. le Maire propose de remplacer Mme TRAULE Elisabeth en qualité de déléguée auprès du S.I.E.A.P. de LOEUJILLY. La candidature de Mme BALIN Jeannine est acceptée à l'unanimité.

**V – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire informe l'assemblée de l'achèvement du poste de relevage. Les enrobés place du 8 Mai ont été réalisés ce jour.

Les agents communaux ont entrepris la rénovation du logement communal place du 8 Mai afin de pouvoir le louer le plus rapidement possible.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse remercie M. le Maire pour la création du passage piétons rue Henry Dunant.

Il est rappelé que le repas des aînés aura lieu le 15 Octobre et que toute aide est la bienvenue.

M. LACHEREZ Guy regrette le manque de stationnement rue Henry Dunant au niveau de son habitation et demande qu'une solution soit étudiée.

M. BERNARD André rappelle les travaux qui seront à envisager ou en fin d'année ou sur 2018 :

- déplacement du jardin du souvenir pour un coût de 2 463 €uros TTC ;
- l'extension des caveaux urnes ;
- l'installation d'un radar pédagogique ;
- l'abri-bus à Luzières ;
- la toiture de l'Eglise Saint-Antoine.

M. le Maire précise que selon les disponibilités financières de fin d'année les trois premiers points seront réalisés.

En ce qui concerne la toiture et les pierres de l'Eglise, M. le Maire est conscient des travaux indispensables à effectuer sur le monument mais le coût risque d'être très élevé.

Mme RONGIER Marie-Laure demande que soit revue la fixation de certains bancs dans l'Eglise.

A la question de Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. le Maire rappelle que les agents des services techniques sont tous polyvalents et que leurs activités peuvent être variées en fonction des impératifs ou urgences à assurer.

M. BERNARD André présente à l'assemblée les missions et le budget de ADI Somme, association d'insertion.

Il signale également qu'il conviendrait de refaire les joints du caniveau central de la rue de la Ligue et le trottoir devant les logements OPSOM en béton lavé.

Mme BALIN Jeannine informe l'assemblée de l'organisation par le collège de cross les 15 et 29 Novembre prochains et demande à quel emplacement il serait possible de stationner 25 bus. Selon le temps, l'espace derrière la Gendarmerie pourrait les accueillir.

Les services techniques communaux retireront les branchages dans la carrière du bois sur laquelle se dérouleront ces épreuves sportives.

Dans le cadre du sens interdit installé rue du Marais, M. le Maire rappelle que sont considérés comme riverains les habitants qui sont situés entre les deux panneaux de signalisation. M. CHARLET Jean-Luc demande l'installation d'un panneau à la sortie de l'aire des campings cars pour leur rappeler l'obligation de tourner à gauche. Il demande également que le sens interdit soit signalé dès le début de la rue du Marais afin d'éviter les demi-tours. M. le Maire rappelle que les panneaux de signalisation ont un coût.

M. MOYENS Jean-Pierre informe l'assemblée que les participants aux concours des « maisons fleuries » ont été récompensés lors de la fête locale. Certaines classes de l'Ecole ont également reçu un prix.

Mme RONGIER Marie-Laure remercie toutes les personnes qui ont aidés à l'organisation des manifestations lors de la fête locale.

Mme PETIGNY Valérie informe l'assemblée que l'ADEMA 80 présentera une pièce de théâtre le 23 Octobre à 18 H.30 sur le thème de la prévention du cancer du sein et que cette représentation sera suivie d'un échange avec des médecins. Un pot de clôture sera servi.

M. CHARLET Jean-Luc signale qu'un spot éclairant la Mairie éblouie les piétons et ceci présente un risque de chute. M. le Maire précise que tous les plots sphériques non conformes seront retirés lors de l'aménagement du centre et que l'éclairage sera alors revu.

De plus, il souhaiterait obtenir le procès-verbal du Conseil Municipal plus tôt.

M. LACHEREZ Guy souhaite connaître le devenir du lot 3C de la zone d'aménagement rue de la Gare. M. le Maire confirme, comme annoncé lors de la dernière séance, que ce bâtiment restera propriété communal et accueillera, après travaux, les ateliers techniques municipaux. Le Centre de Gestion s'est rendu sur place afin de nous préciser les préconisations en matière de sécurité et de prévention à respecter dans le cadre de l'aménagement.

M. LACHEREZ Guy s'étonne de ne pas voir dans le flash info un article concernant l'augmentation de la fiscalité locale alors que celui a été annoncé.

De plus, au vu de son avis d'impôt reçu, l'augmentation de la somme à payer au titre de la Commune de CONTY a augmenté de 15% et ne correspond donc pas aux simulations faites en avril dernier.

M. le Maire tient à préciser que l'augmentation communale du taux est bien de 3% conformément à la décision du Conseil Municipal.

Mais, l'Etat a augmenté la base d'imposition ce qui occasionne une hausse plus importante.

Si l'on regarde l'avis d'imposition de 2016, on peut remarquer une hausse de la part de la Commune de 12% alors que le Conseil Municipal n'avait pas augmenté le taux.

Pour exemple :

Taxe foncière	Base imposition fixée par l'Etat	Taux voté par la Commune	Somme à payer
Année 2016	1000	10.12%	101.20 Euros
Année 2017 (sans augmentation de base)	1000	10.42%	104.20 Euros (soit 3% d'augmentation)
Année 2017 (avec augmentation de base)	1100	10.42%	114.62 Euros

Cet exemple démontre bien que si l'Etat n'augmentait pas la base d'imposition, la hausse de la somme à payer serait moindre.

De plus, M. le Maire rappelle que la hausse des taux de fiscalité locale était indispensable pour équilibrer le budget 2017, compte tenu de la baisse de la dotation de fonctionnement. De plus, les charges de fonctionnement ont été réduites en conséquence.

Enfin, le Conseil Municipal avait augmenté les taux de 2% en 2010 alors que les dotations continuaient à évoluer chaque année.

M. RENAUX Jean-Michel propose d'appliquer en peinture sur la voirie des panneaux 30km/heure, tous les 100 mètres afin de rappeler la restriction aux usagers.

M. GOUDEMAND Jérôme signale des trous sur les places de parking de la place du Général de Gaulle.

M. le Maire propose de les reboucher provisoirement en attendant les travaux.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 21 Heures 15.